

CE QU'EST LA
"Fondation Française des Auberges de Jeunesse"

BUT : Réunir dans une même organisation tous les usagers des Auberges, qu'ils soient catholiques ou laïques.
Est-il possible de mener à bien cette tâche ?

NON. a). C'est une nouvelle formule de l'U.P.O.J. de fâcheuse mémoire.
(Luttes intestines pour postes-clefs. Les cléricaux n'ont rien à perdre mais tout à gagner. - Accès dans les auberges autrefois réservées aux laïcs. Camouflage et démagogie plus faciles, donc emprise plus grande sur les jeunes.

b). Impossibilité pour les laïques de dénoncer les agissements des cléricaux.

c). L'Eglise recevant ses ordres du Vatican qui lui-même soutient Franco, dictateur fasciste. Les jeunes laïques et jeunes de gauche ne veulent rien avoir de commun avec les cléricaux, et, dénonçant Franco, ils dénoncent de ce fait l'Eglise qui le soutient.

COMITE DIRECTEUR.

32 membres. (12 membres fondateurs. 1 représentant de l'Etat. C.G.T..Ligue de l'enseignement..S.N.I..C.F.T.C...Union des familles nombreuses.. 5 membres à vie...15 membres des organisations de jeunesse et techniciens.

1) Pourquoi les membres fondateurs ont-ils voix législative au C.D ? Les A.J. et leurs gérances doivent être gérées par les jeunes et pour les jeunes. Que le C.D. élu par des jeunes, leur rende des comptes de la gestion des A.J. et des affaires Ajistes :entièrement d'accord. Mais que ce ne soit pas eux qui dirigent effectivement le mouvement. De plus, comment seront élus ces 12 membres ? Est-ce démocratiquement par la base ?

2) Le représentant de l'Etat. C'est lui qui, en fait sera le manipulateur. Détenant l'argent, il pourra exercer un chantage constant sur les décisions du C.D. Pourquoi nomme-t-il les "pères abergistes" et a-t-il toute latitude pour l'ouverture et la fermeture des A.J. ? -Chantage et brimade sur l'opposition. En fait, ce n'est pas un représentant de l'Etat qu'il y aurait, mais toute la classe bourgeoise. Chacun sait que dans un Etat bourgeois, les ministres ont les mains liées par l'appareil bureaucratique bourgeois et ne peuvent effectivement faire que ce que la bourgeoisie veut bien leur permettre. De plus les préfets peuvent contrôler les A.J. et les livres de compte. Ce petit représentant de l'Etat sera en réalité le maître incontesté de la bureaucratie ajiste, et l'Ajisme sera un ajisme d'Etat (Allemagne..Italie). En effet, ce représentant de l'Etat peut nommer ou faire nommer ses partisans aux postes-clefs.

3) Que vient faire dans les A.J. l'Union des familles nombreuses?

5 membres à vie. a) Marx Sangnier..Député M.R.P. se réserve 2 voix...et ce n'est qu'un début... Pourquoi ne pas les nommer membres d'honneur sans voix législatives ? Je pense que leur mandat expirera en même temps que leur vie, donc, remplacement problématique.

Représentants des usagers.. a) Ces pelés ,pour pouvoir siéger au C.D. doivent auparavant être agréés par les membres fondateurs. Ou est la démocratie ?

b). Ils sont en minorité (bien que fréquentant les A.J. et étant le mieux au courant des questions ajistes).

c). Ils ne sont pas élus démocratiquement, donc, ne représentent pas la base des usagers.

d). Dans ce C.D., le MLAJ qui fréquente les A.J. dans une proportion de 72 % n'est représenté que par 3 membres , et le total des usagers par 8. Ou est la formule "L'uberge par et pour les jeunes" ?